



Israël propose un tracé alternatif pour le mur de séparation à Crémisan

lundi 15 septembre 2014, par [Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - TD](#)

CREMISAN - La Société Saint Yves a publié le 8 septembre 2014 un communiqué pour annoncer que l'Etat d'Israël propose une alternative au tracé initial du mur de séparation dans la vallée de Crémisan, à proximité de Bethléem. .

Un bras de fer est engagé depuis de nombreux mois entre l'Etat d'Israël et 50 familles de Beit Jala dont les terres agricoles - essentielles pour leur survie économique - sont menacées par le tracé du Mur. Après de nombreux recours, la Cour Suprême d'Israël a demandé à l'Etat de réfléchir à un autre itinéraire avant de statuer définitivement sur le tracé final

8 septembre 2014

Conformément à la décision de la Cour suprême :

Israël propose un tracé alternatif pour le mur de séparation à Crémisan

Le ministère israélien de la Défense a présenté à la Cour Suprême ce 4 septembre 2014 un tracé alternatif pour le mur de séparation dans la vallée de Crémisan selon lequel les deux couvents et le monastère salésien seront du côté palestinien du mur alors que les terres agricoles alentours seront du côté israélien du mur. Par conséquent, l'accès à ces terres à la fois pour les religieux ainsi que pour les propriétaires fonciers se fera par des portes agricoles. Cette suggestion récente est basée sur une décision de la Cour Suprême israélienne qui a délibéré après l'audience du 4 août 2014 à propos du tracé du mur de séparation dans la vallée de Crémisan, et durant laquelle la Cour a demandé à l'Etat d'Israël de considérer d'autres possibilités pour ce tracé afin que les deux couvents et le monastère Salésiens soient du même côté palestinien du mur.

La Société St Yves condamne toute proposition qui entrainerait une séparation entre le couvent des sœurs Salésiennes et ses terres adjacentes.